



ARTEIS

Ingénierie

GENIE-CIVIL - INFRASTRUCTURE - ENVIRONNEMENT - EXPERTISE OUVRAGES D'ART
MAITRISE D'ŒUVRE CONCEPTION / REALISATION



COMMUNAUTE DE COMMUNES
BRESSE-REVERMONT

1, Place de la Mairie
B.P. 49 - 39140 BLETTERANS

Commune de VILLEVIEUX – Rue Sainte-Marguerite

Réhabilitation du pont sur La Seillette

Annexe à la demande d'examen au cas par cas

Affaire n° :	Indice	Date	Modifications
16377	0	02 août 2016	Version initiale

SOMMAIRE

1	– FICHE D'IDENTIFICATION.....	3
1.1	MAÎTRE D'OUVRAGE :	3
1.2	MAÎTRE D'ŒUVRE :	3
1.3	VOIE PORTEE	3
1.4	FRANCHISSEMENT	3
1.5	VOIE(S) SECONDAIRE(S)	3
1.6	IDENTIFIANTS DE L'OUVRAGE	3
1.7	DEPARTEMENT	3
1.8	COMMUNE.....	3
2	– CARACTERISTIQUES GENERALES.....	4
2.1	VOIE PORTEE	4
2.2	FRANCHISSEMENT	4
2.3	CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OUVRAGE EXISTANT	4
3	– PLAN DE SITUATION – ORIENTATION/REPERAGE.....	5
3.1	PLAN DE SITUATION	5
4	– RECONNAISSANCE DU SITE – ETAT DE L'OUVRAGE EXISTANT.....	6
4.1	RECONNAISSANCE DU SITE.....	6
4.2	RAPPEL DES PRINCIPAUX DESORDRES	12
5	– CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	13
5.1	CONSISTANCE DES TRAVAUX	13
6	– ALTERNATIVES AU PROJET.....	13
7	– PRESENCE DE CHIROPTERES OU AUTRES ESPECES PROTEGEES.....	13
8	– DOCUMENTS GRAPHIQUES.....	14

1 – FICHE D'IDENTIFICATION

1.1 MAÎTRE D'OUVRAGE :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE-REVERMONT
1, place de la Mairie
BP 49
39140 BLETTERANS

1.2 MAÎTRE D'ŒUVRE :

- ARTEIS Ingénierie
1, impasse de la Cure
39700 AUDELANGE

1.3 VOIE PORTEE

- Voie communale – Rue Sainte Marguerite

1.4 FRANCHISSEMENT

- L'ouvrage franchit le ruisseau « La Seillette »

1.5 VOIE(S) SECONDAIRE(S)

- Entrée d'une propriété privée côté amont / rive droite
- Chemin desservant des propriétés privées côté amont / rive gauche
- Rue des Petits Ponts côté aval / rive gauche

1.6 IDENTIFIANTS DE L'OUVRAGE

- Pont VIL 2

1.7 DEPARTEMENT

- L'ouvrage se situe dans le département du Jura

1.8 COMMUNE

- L'ouvrage se situe sur la commune de Villevieux

2 – CARACTERISTIQUES GENERALES

2.1 VOIE PORTEE

Nature :	Voie communale
Nom :	Rue Sainte Marguerite
Largeur des voies :	Environ 3.60 m
Largeur des accotements :	2 x 0.25m moyen
Largeur utile totale :	4.10 m entre parapets (au plus étroit)
Largeur totale hors tout :	Environ 4.96 m

2.2 FRANCHISSEMENT

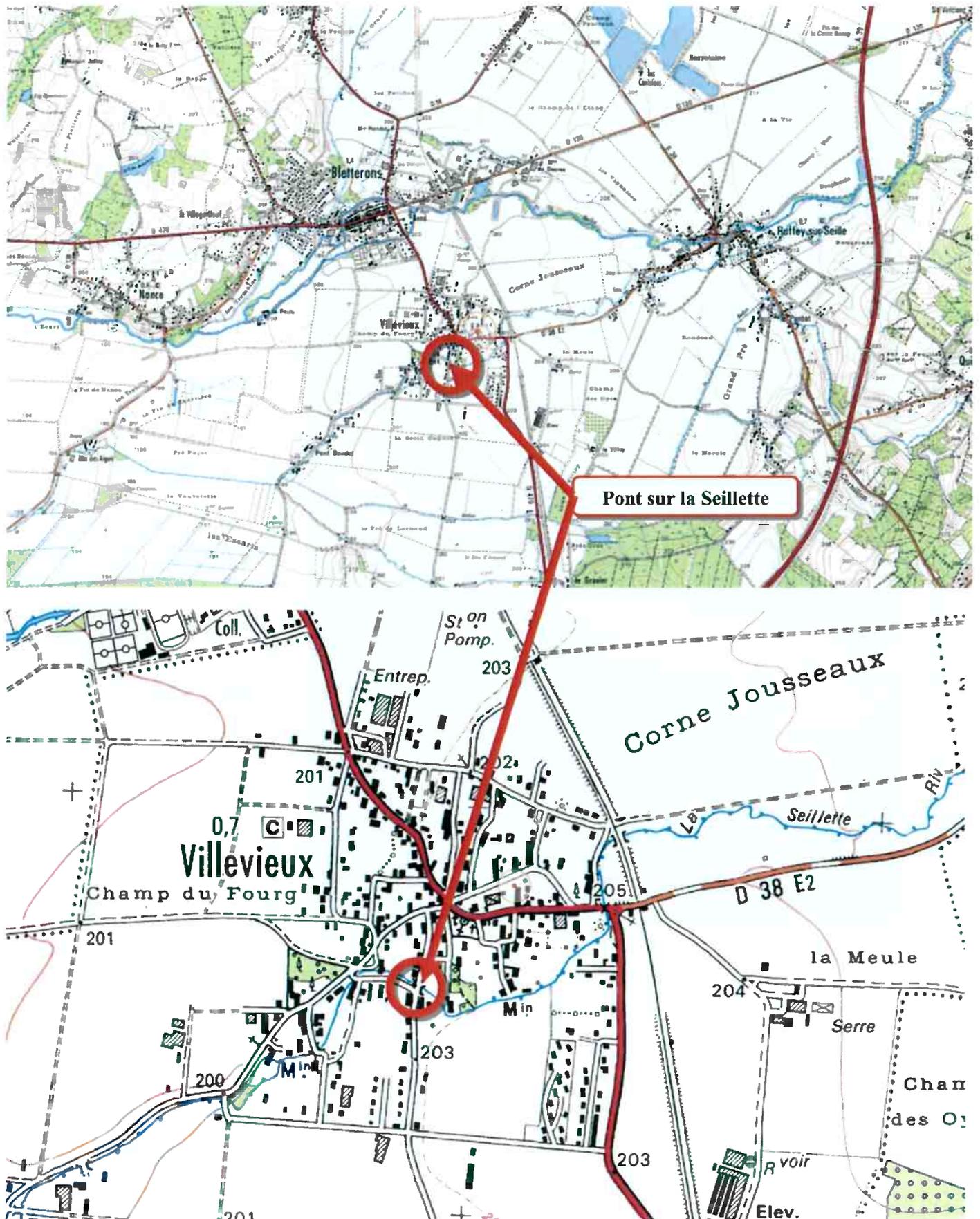
Nature :	Rivière
Nom :	La Seillette
Observations particulières :	RAS

2.3 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OUVRAGE EXISTANT

2.3.1	TYPE DE STRUCTURE :	Pont voûte en maçonnerie jointoyée avec élargissement en maçonnerie en amont rive gauche et en poutrelles béton avec hourdis en pierre en aval rive gauche. Les murs en retour sont en maçonnerie La chaussée est en béton bitumineux Les accotements sont enherbés. Les dispositifs de sécurité sont constitués de parapets en maçonnerie.		
2.3.2	NOMBRE DE TRAVEES :	1 unité		
2.3.3	NOMBRE DE LIGNES D'APPUI :	2 unités		
2.3.4	NOMBRE D'APPUI IMMERGES :	2 unités		
2.3.5	OUVERTURE :	4.03 m		
2.3.6	TIRANTS D'AIR :	0.95 m		
2.3.7	TIRANTS D'EAU :	0.18 m		
2.3.8	LONGUEUR TOTALE :	Environ 6.00 m		
2.3.9	VUE EN PLAN :	<input checked="" type="checkbox"/> biais = environ 88.69 grades <input type="checkbox"/> courbe		
2.3.10	PROFIL EN LONG :	<input type="checkbox"/> plat <input type="checkbox"/> en toit <input checked="" type="checkbox"/> parabolique <input type="checkbox"/> pente unique		
2.3.11	PROFIL EN TRAVERS :	<input checked="" type="checkbox"/> plat <input checked="" type="checkbox"/> en toit <input type="checkbox"/> parabolique <input type="checkbox"/> pente unique		
2.3.12	GABARIT SIGNALE :	<input type="checkbox"/> oui : limitation à ... mètres		<input checked="" type="checkbox"/> non
2.3.13	LIMITATION DE TONNAGE SIGNALEE :	<input type="checkbox"/> oui : limitation à ... tonnes		<input checked="" type="checkbox"/> non
2.3.14	PARTICULARITES	Zone affaissée étayée à l'arrière du bandeau amont		

3 – PLAN DE SITUATION – ORIENTATION/REPERAGE

3.1 PLAN DE SITUATION



4 – RECONNAISSANCE DU SITE – ETAT DE L'OUVRAGE EXISTANT

4.1 RECONNAISSANCE DU SITE



Elévation aval



Elévation amont



Vue générale de la chaussée



Parapet aval



Parapet amont



Vue générale en direction de
Villevieux



Vue générale en direction de
Larnaud



Talus aval / RG



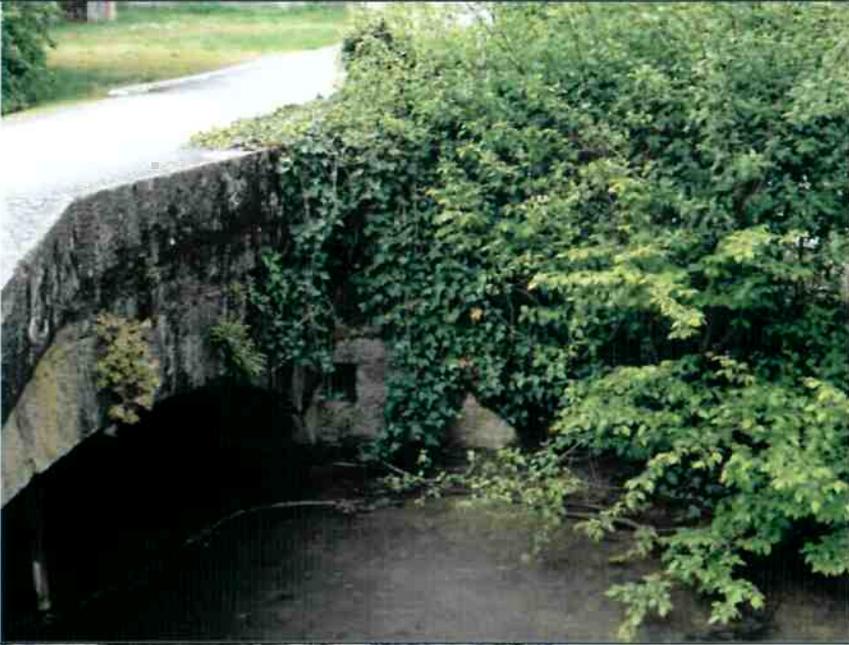
Maçonnerie de remplissage sur l'encorbellement côté amont / RG



Mur en retour amont / RG



Mur en retour aval / RD



Mur en retour amont / RD



Encorbellement amont / RG



Encorbellement aval / RG



vue générale de la voûte côté rive droite



vue générale de la voûte côté rive gauche



affaissement en clé de voûte à l'arrière du bandeau aval

	<p>affaissement et désorganisation de la maçonnerie sous l'encorbellement amont, côté ouvrage</p>
	<p>affaissement de la voûte, étayé côté amont</p>

4.2 RAPPEL DES PRINCIPAUX DESORDRES

Désordres	Origine / cause
Parapets non-conformes	Evolution de la norme
Disjointoiement localisé	Appauvrissement des joints
Affaissement de la voûte	Disjointoiement généralisé de la voûte, surcharges routières, poids des remblais et point dur créé par la contre-voûte partielle
Affaissement et désorganisation de l'encorbellement amont	Appauvrissement des joints, infiltrations d'eau, surcharges excessives / défaut de réalisation
Fissures suivant la ligne d'extrados des bandeaux	Affaissement de la voûte et fonctionnement des tympans en arc de décharge

5 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

5.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent notamment :

- La démolition de la chaussée
- Les déblais
- La mise en place des cintres et leur étaielement
- La démolition des pierres de la douelle et la reconstruction d'une voûte en béton armé
- La reconstruction de l'encorbellement côté amont rive droite qui menace de s'effondrer
- La mise en place d'une étanchéité non adhérente de type géomembrane
- La construction de tranchées drainantes aux extrémités
- L'assainissement de la chaussée
- La mise en place d'un garde-corps sur les parapets existants
- Le rejointoiement de la maçonnerie

6 – ALTERNATIVES AU PROJET

Conformément au décret n°2014-750 du 1^{er} juillet 2014, la solution alternative au projet est la démolition et la reconstruction de l'ouvrage.

Les désordres qui affectent l'ouvrage ne sont pas de nature à envisager cette solution qui n'est économiquement pas favorable. De plus le pont se situant dans un périmètre protégé au titre des Monuments Historiques (présence de l'Eglise et de la Chevance du Perret), nous avons privilégié la solution de réhabilitation qui n'apporte aucune modification visuelle de l'ouvrage.

Le dossier a été approuvé par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

7 – PRESENCE DE CHIROPTERES OU AUTRES ESPECES PROTEGEES

Suite à un recensement récent, le CPEPESC a inventorié une colonie de chauve-souris qui niche dans les quelques interstices de la maçonnerie disjointoyée.

A ce titre, une demande de dérogation « pour la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées » et pour la « destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées » a été effectuée auprès de la DREAL.

8 – DOCUMENTS GRAPHIQUES

